



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES

Séance du 25 janvier 2024

Question n°7

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Patrick MIESCH, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 19 janvier 2024.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 2 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaients présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Louis SALORT, Nicolas VOILAND, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Maryse GARNICHET, Yves TESTON, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE

Etaients représentés : Chantal LESOU pour Arnaud DOYEN, Gérard TRAVERS pour Alain FESSLER, Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN,

Avaients donné procuration : Maxime BELTZUNG à Emile EHRET, Hervé UHLEN à Henri STASCHE

Etaients également présents : Eric BINDLER, Jacqueline UHLEN

Etaients Excusés : Manon FURTER, Benoit CORNU, Michel GALMICHE, Roland DURUPT

Etaients Absents : Patrick DEMOUGE, Elisabeth WILLEMAIN, Patrick CARDOT, Luc SENGLER

Secrétaire de séance : Jacky CHIPAUX

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 19 janvier 2024

Date d'affichage : 19 janvier 2024

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 annexé à la présente délibération,

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, d'un débat relatif aux orientations budgétaires.

Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Le Président et le 1<sup>er</sup> vice-président présentent le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

Le Comité Syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024 à partir des éléments contenus dans le rapport de présentation joint en annexe à la présente délibération et approuve ce dernier.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH



# SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

Rougemont - Le - Château, le 19 janvier 2024

## Comité syndical du 25 janvier 2024

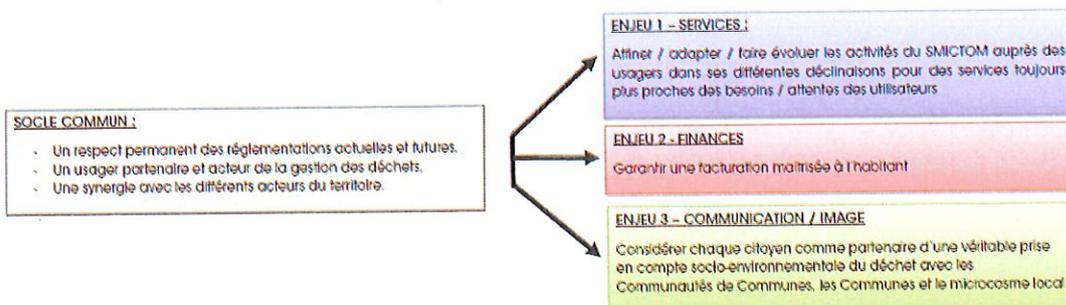
### Rapport d'orientation budgétaire 2024

#### Préambule

L'ensemble des actions et des investissements proposé dans le présent Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 s'inscrit pleinement dans le plan de mandature 2020-2026.

Un service efficient respectueux de notre environnement POUR TOUS & PAR TOUS

Un socle commun, 3 enjeux



En harmonie avec notre amie l'Abeille !



Le débat sur le budget prévisionnel 2024 a déjà eu lieu sans être formalisé sous la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), au moment de la construction de l'appel de fonds 2024 voté le 30 novembre 2023.

## I - Contexte réglementaire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, d'un débat relatif aux orientations budgétaires.

Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux communes membres.

## II. Eléments contextuels du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

L'année 2024 sera une année de confirmation des résultats sur les biodéchets mais surtout une année avec des constructions importantes et la préparation des marchés de collecte, de gestion des déchèteries et du tri sélectif qui devront être effectifs au 01/01/2025.

Comme pour les autres années, le SMICTOM a maintenu les services auprès de la population de la manière la plus qualitative que possible. Nos performances en tri sélectif ont été également maintenues grâce aux nombreuses actions mises en place et à la digitalisation d'une partie de la sensibilisation à la population.

Pour 2024, les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement reprennent les éléments présentés en comité syndical du 30 novembre 2023 lors de la validation de l'appel de fonds aux communautés de communes adhérentes.

L'année 2024 marque également un tournant au niveau de la Redevance Incitative puisqu'après 12 ans de mise en œuvre sans modification majeure des règles d'application, une refonte complète des 3 règlements régissant l'activité du SMICTOM a été mise en œuvre avec une applicabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 31/01/2024



ID : 090-200075133-20240125-07\_25012024-DE

Le budget prévisionnel 2024 se doit d'être prudentiel, comme d'accoutumée, tout en poursuivant nos actions de sensibilisation à la prévention de la production des déchets, des actions en lien avec les biodéchets, le tri sélectif et les déchèteries.

III – Rappel des orientations prises pour l’appel de fonds 2024 (vo

Pour l’année 2023, les régularisations proposées aux communautés de communes sont les suivantes :

	Appel fonds 2023	Régul 2023
CCRC	1 364 310.70 €	-13 261.65 €
CCD	1 428 968.65 €	-7 684.10 €
CC Vosges Sud	1 829 794.55 €	-36 349.75 €
<b>TOTAUX</b>	<b>4 623 073.90 €</b>	<b>-57 295.50 €</b>

Régularisation négative = remboursement du SMICTOM à la Comcom

Régularisation positive = appel de fonds complémentaire du SMICTOM à la Comcom.

Le bilan 2023 de la facturation des CC aux habitants est le suivant :

	Appel fonds 2023	Régul 2023	Montant réel SMICTOM vers les CC 2023		Montant recetté auprès des habitants par les CC en 2023 (hors régul du s2-2023)	Différence Appel de fonds réel SMICTOM / Recettage des CC 2023	
CCRC	1 364 310.70 €	-13 261.65 €	1 351 049.05 €	-0.97%	1 366 578.98 €	15 529.93 €	1.15%
CCD	1 428 968.65 €	-7 684.10 €	1 421 284.55 €	-0.54%	1 472 940.21 €	51 655.66 €	3.63%
CC Vosges Sud	1 829 794.55 €	-36 349.75 €	1 793 444.80 €	-1.99%	1 900 658.58 €	107 213.78 €	5.98%
<b>TOTAUX</b>	<b>4 623 073.90 €</b>	<b>-57 295.50 €</b>	<b>4 565 778.40 €</b>	<b>-1.24%</b>	<b>4 740 177.77 €</b>	<b>174 399.37 €</b>	<b>3.82%</b>

Bilan de l’année 2023 :

L’année 2023 a été marquée par la mise en place de la collecte des biodéchets et le passage de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères à une fois tous les 15 jours.

L’année 2023 a été une année test pour évaluer l’impact de la collecte des biodéchets sur la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que sur les tonnages.

Conformément aux engagements pris par les élus lors du vote de l’appel de fonds 2023 (Comité syndical du 1er décembre 2022), l’ensemble des charges tant sur la partie « investissements » que sur la partie « fonctionnements (collecte / traitement) » en lien avec les biodéchets de l’année 2023 a entièrement pris en charge sur les fonds propres du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne. Ainsi, aucune charge financière en lien avec les biodéchets en 2023 n’a été répercutée sur l’appel de fonds 2023 fait aux Communautés de Communes et donc de facto sur les factures de Redevance Incitative des habitants.

A titre informatif, les dépenses / recettes 2023 supportées sur les fonds de la Zone Sous-Vosgienne en lien avec les biodéchets sont les suivantes :

charges biodéchets détaillées	en euros TTC en 30/06/2023 avec facturation sur budget 2023
cdd	54 893.00
Contrôles d'accès zones déchets verts chaux et plancher-bas	31 680.00
Berest - zones à déchets verts	15 337.70
bac bio pour les professionnels	828.00
Abattage arbres plancher-bas	11 760.00
rent a car	4 224.07
Notaire chaux	172.00
Forfait collecte	234 664.66
Traitement des déchets	40 000.00
sacs kraft réassort 2023	66 181.25
<b>TOTAL Dépenses 2023</b>	<b>459 740.68</b>
<b>Recettes 2023</b>	<b>Montant en euros nets</b>
Région	98 802.50
Ademe	118 563.00
<b>TOTAL Recettes 2023</b>	<b>217 365.50</b>
<b>Reste à charges SMICTOM 2023 sur les biodéchets</b>	<b>242 375.18 €</b>

Au-delà de cette prise en charge de près de 246 000 euros sur ses fonds propres pour les biodéchets en 2023, il est à constater des non dépenses 2023 estimées à 153 457.66 € TTC ainsi que des recettes complémentaires estimées à 182 407.72 € nets,

Soit une reprise possible de 2023 sur l'appel de fonds 2024 d'environ 335 811 euros

Cette non dépense / résultat des efforts de tri des habitants 2023 est proposée en report de recettes pour l'appel de fonds 2024 à l'identique des autres années permettant un retour à l'habitant.

Il s'agit donc d'un bilan plus que positif malgré la crise, la quasi absence de coût de rachat des matériaux issus du tri sélectif et dans la mesure où de nouvelles modalités de collecte ont été initiées.

#### Les orientations 2024 :

2023 a été une année test en ce qui concerne les biodéchets et les changements de comportement des habitants sur la collecte des ordures ménagères résiduelles.

L'analyse de l'année 2023 a permis de travailler sur les modifications à apporter sur les règles de facturations de la Redevance Incitative, les différents services proposés aux usagers ainsi qu'aux modalités d'accès en déchèteries.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de nouvelles règles (sous réserve du vote des points suivants inscrits à l'ordre du jour du présent Comité Syndical) viennent asseoir les nouvelles modalités de facturation à destination des usagers.

Un plan de communication conséquent va être mis en œuvre sur le sujet ainsi que sur la prévention et le tri des déchets au sens large.

D'un point de vue financier, il y a très peu de visibilité sur les rachats des matériaux ainsi que l'évolution des indices de révision des marchés en cours et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Au contraire des autres années, aucune tendance ne se dessine ; les index composant les formules de révision étant extrêmement variants d'un mois sur l'autre.

Le SERTRID a appliqué une hausse de 3.2 % sur ses prestations en la TGAP (Taxe Générales sur les Activités Polluantes).

Il convient donc d'être prudent d'un point de vue financier, même si la mise en place des nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) en déchèteries permettra au SMICTOM de limiter la « casse ».

2024 est également une année où il convient de confirmer, voire améliorer, nos performances en matière de tri à la source des biodéchets tant sur la partie « déchets de jardin » que la partie « déchets de table et de cuisine » afin de garantir le versement du soutien financier de l'Ademe Bourgogne Franche-Comté sur ce sujet et répondre à nos obligations réglementaires en la matière.

Il faut également trouver une solution pérenne, efficiente et convenant au plus grand nombre pour la distribution des sacs de tri sélectif, ainsi que des sacs kraft pour les biodéchets

Par ailleurs, l'année 2024 sera marquée par :

- Le lancement des marchés relatifs au renouvellement des prestations de service pour la collecte des déchets et la gestion des déchèteries,
- Le début de la construction de la future déchèterie de Masevaux-Niederbruck avec une ouverture souhaitée au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- La poursuite du travail de construction des 2 zones à déchets verts sur Plancher-Bas et sur le Territoire de Belfort.

L'appel de fonds 2024 (et donc le BP 2024) a ainsi été construit en tenant compte de ces différents postulats.

### Synthèse comparative 2023/2024 des différents postes de l'appel de fonds

	Appel de fonds 2023 voté en novembre 2022	Appel de fonds 2023 réalisé (attendu au 31/12/2023)	Projeté au 01/01/2024 pour appel de fonds	Evolution projet 2023 / projet 2024	
<b>DEPENSES</b>	Ordures ménagères	938 144.86 €	939 645.82 €	941 897.44 €	0.40%
	Tri sélectif	1 542 483.43 €	1 532 788.21 €	1 548 757.96 €	0.41%
	Sertrid	1 435 562.00 €	1 360 060.75 €	1 244 590.71 €	-13.32%
	Biodéchets	0.00 €	0.00 €	307 226.96 €	100.00%
	Déchèteries	925 048.45 €	915 338.60 €	788 926.59 €	-14.72%
	Divers	114 577.28 €	78 524.97 €	68 300.00 €	-40.39%
	Redevance Incitative	40 000.00 €	10 000.00 €	10 638.00 €	-73.41%
	Frais de fonctionnement	1 040 000.00 €	1 046 000.00 €	1 204 600.00 €	15.83%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 035 816.02 €</b>	<b>5 882 358.36 €</b>	<b>6 114 737.65 €</b>	<b>1.31%</b>
<b>RECETTES</b>	Participation Communautés de Communes	-28 744.50 €	-28 744.50 €	-57 295.50 €	99.33%
	Recettes Diverses	41 100.00 €	112 629.03 €	263 489.50 €	541.09%
	Soutiens divers et revente matières et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2021 reçu courant 2022	895 482.10 €	1 006 360.79 €	977 575.35 €	9.17%
	Reprise sur non dépense 2022 et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2022	304 500.00 €	304 500.00 €		100.00%
	Reprise sur non dépense 2023 et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2023	200 000.00 €	200 000.00 €		100.00%
				335 811.37 €	67.91%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 412 337.60 €</b>	<b>1 594 745.32 €</b>	<b>1 519 580.72 €</b>	<b>7.59%</b>	
<b>BILAN GLOBAL (DEPENSES / RECETTES)</b>	<b>4 623 478.42 €</b>	<b>4 287 613.03 €</b>	<b>4 595 156.93 €</b>	<b>-0.61%</b>	

Dans la mesure où il n'y a pas eu d'augmentation de la part de fonds faits aux Communautés de Communes depuis quelques années et des augmentations non prévisibles à ce jour, l'exécutif a souhaité augmenter le montant de l'appel de fonds 2024 de 2.5 % (largement inférieur au taux d'inflation actuel).

Aussi, l'appel de fonds 2024 du SMICTOM vers les Communautés de Communes est de 4 711 403.60 euros.

Afin de tenir compte des évolutions à venir sur les modalités de facturation de la Redevance Incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les habitants, une refonte de la grille de calcul pour l'appel de fonds du SMICTOM vers les Communautés de Communes a été réalisée.

Cela donne individuellement pour le projet d'appel de fonds 2024 pour les 3 Communautés de Communes :

Bacs en place au 22 août 2023

	120L(1)	120L	180L	240L	360L	770L	TOTAL
TOTAUX	5279	6688	4570	883	219	280	17919

TARIFS POUR APPEL DE FONDS 2024 (pas de modification des tarifs par rapport à 2023)

	120L(1)	120L	180L	240L	360L	770L
Usager	106	106	106	106	106	106
Volume	16.15	77.5	98	132	255	620
Part variable	6	6.5	8.69	10.1	11.39	22.21
Nb levées prise en cpte	9	9	9	12	25	34

176.15      242      282.21      359.2      645.75      1481.14

MONTANT à percevoir pour 2024 auprès des CC (nombre de levées variable suivant la taille de bac)

	120L(1pers)	120L	180L	240L	360L	770L	TOTAUX
Part usager	1 899 414.00						1 899 414.00
Part volume	85 255.85	518 320.00	447 860.00	116 556.00	55 845.00	173 600.00	1 397 436.85
Part variable	285 066.00	391 248.00	357 419.70	107 019.60	62 360.25	211 439.20	1 414 552.75

Nb levées prise en cpte	9	9	9	12	25	34
-------------------------	---	---	---	----	----	----

MONTANT TOTAL      4 711 403.60

Soit un appel de fonds 2024 aux CC avec des services complémentaires qui serait le suivants

	Appel de fonds 2023	Appel fonds 2024 V5	Evolution 2023/projet 2024 V5	
CCRC	1 364 310.70 €	1 391 571.22 €	27 260.52 €	2.00%
CCD	1 428 968.65 €	1 472 976.85 €	44 008.20 €	3.08%
CC Vosges Sud	1 829 794.55 €	1 846 855.53 €	17 060.98 €	0.93%
TOTAUX	4 623 073.90 €	4 711 403.60 €	88 329.70 €	1.91%

#### IV. Les orientations budgétaires

Les projections pour 2024 sont des estimations qui seront à consolider pour le vote du budget 2024 ainsi que du Compte Administratif 2023 et du Compte de Gestion 2023.

##### 4.1 Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du SMICTOM se rapportent :

- à la gestion courante du Syndicat et de ses ressources humaines,
- aux contrats de prestations de services et de traitement des déchets,
- au fonds de roulement nécessaire afin d'éviter les lignes de trésorerie.

##### ➤ Gestion courante du Syndicat et de ses ressources humaines

Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion courante du SMICTOM et de ses ressources humaines se décomposent de la façon suivante :

- salariés en place titulaires, stagiaires et contractuels,
- actions en lien avec la prévention,
- gestion de l'ancienne décharge et garantie financière,
- la gestion courante des installations appartenant au SMICTOM (maintenance, réparations, fluides...),
- la poursuite des actions à destination des communes (fonds pneus, soutien aux opérations de nettoyage de la nature, fonds de soutien pour les catastrophes naturelles, newsletter, ouverture adaptée des installations, financement pour la location d'un broyeur à végétaux...),
- la communication.

L'année 2024 sera principalement consacrée aux futurs marchés de collecte et de gestion des déchèteries qui doivent être en ordre de marche pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ainsi qu'aux lancements des travaux pour les zones à déchets verts et la future déchèterie de Masevaux. Une communication importante doit être engagée afin d'expliquer aux habitants le nouveau forfait incitatif.

Afin de garantir les financements de l'ADEME dans le dossier Biodéchets, la sensibilisation / communication sur les bons gestes de tri doit se poursuivre.

##### ➤ Contrats de prestations de services et de traitement des déchets

Les dépenses de fonctionnement en lien avec les prestations de services et de traitement des déchets se décomposent de la façon suivante :

- marché de collecte des OMr, de collecte et tri du sélectif et de gestion des services de déchèteries fixes et mobiles attribué à la société Coved,
- marché de tri des recyclables avec COVED

- o traitement des Omr, encombrants et des déchets verts,
- o marché d'achat des sacs de tri, des sacs kraft et achat de sacs,
- o les différentes prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (déchèterie de Masevaux, futurs marchés de collecte / gestion des déchèteries).

Les dépenses de fonctionnement inscrites dans l'appel de fonds 2024 se présentent donc de la façon suivante :

		Projeté au 01/01/2024 pour appel de fonds	Evolution projet 2023 / projet 2024
<b>DEPENSES</b>	Ordures ménagères	941 897.44 €	0.40%
	Tri sélectif	1 548 757.96 €	0.41%
	Sertrid	1 244 890.71 €	-13.32%
	Biodéchets	307 226.96 €	100.00%
	Déchèteries	788 926.59 €	-14.72%
	Divers	68 300.00 €	-40.39%
	Redevance Incitative	10 638.00 €	-73.41%
	Frais de fonctionnement	1 204 600.00 €	15.83%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 114 737.65 €</b>	<b>1.31%</b>

#### ➤ Fonds de roulement

En complément des dépenses détaillées ci-avant, afin d'assurer la gestion courante et quotidienne du syndicat, il est nécessaire d'avoir un fonds de roulement de l'ordre de 1 million d'euros. Ce fonds de roulement évite le recours à des lignes de trésorerie qui pourraient être coûteuses pour le syndicat et donc les usagers.

En effet, dans l'attente de l'acquittement des appels de fonds trimestriels par les Communautés de Communes et des versements des soutiens financiers par les éco-organismes de plus en plus long, les factures mensuelles sont acquittées sur le fonds de roulement du SMICTOM.

L'évolution du solde dépenses / recettes de fonctionnement du SMICTOM montre que, sans la présence du fonds de roulement, les comptes du SMICTOM seraient déficitaires chaque mois sur 2023.

#### 4.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées des contributions des Communautés de Communes, des soutiens des éco-organismes, des ventes des matières recyclées ainsi que la facturation de divers services.

- Les appels de fonds aux Communautés de Communes représentent la principale source de recettes du SMICTOM.

Pour 2024, l'appel de fonds, voté le 30 novembre 2023, est le suivant :

	Appel fonds 2024 V5
CCRC	1 391 571.22 €
CCD	1 472 976.85 €
CC Vosges Sud	1 846 855.53 €
<b>TOTAUX</b>	<b>4 711 403.60 €</b>

Grâce à la gestion rigoureuse des dépenses / recettes, grâce au report des non dépenses 2023 de près de 335 811 euros, le SMICTOM a été en mesure de proposer un appel de fonds 2024 avec une augmentation de 2.5 % (très largement inférieure à l'inflation) augmentation aux Communautés de Communes tout en maintenant des disponibilités de trésorerie pour les projets futurs.

- Les recettes en lien avec la vente des matières sont prudentielles car les cours des matières premières secondaires sont de plus en plus incertains pour l'ensemble des produits.
- CITEO est le principal éco-organisme. Il soutient les tonnes triées et recyclées d'emballages ménagers. Pour 2024, les recettes sont difficilement estimables car les modalités de calcul changent avec le passage au barème G. Cependant le montant prévisionnel devrait rester proches de celles des exercices précédents pour un montant d'environ 690 000 euros.  
Pour les autres éco-organismes, les financements devraient se maintenir.
- De la refacturation des prestations (location de bennes aux communes, serrures, sacs prépayés, passage des professionnels en déchèteries...).

Les recettes de fonctionnement se présentent donc de la façon suivante :

	Projeté au 01/01/2024 pour appel de fonds	Evolution projet 2023 / projet 2024
<b>RECETTES</b>	Participation Communautés de Communes	-57 295.50 € 99.33%
	Recettes Diverses	263 489.50 € 541.09%
	Soutiens divers et revente matières	977 575.35 € 9.17%
	Reprise complémentaire sur non dépense 2021 et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2021 reçu courant 2022	100.00%
	Reprise sur non dépense 2022 et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2022	100.00%
	Reprise sur non dépense 2023 et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2023	335 811.37 € 67.91%
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 519 580.72 € 7.59%</b>

Les aides potentielles pouvant être attendues de la part de l'Ademe, dans le cadre du dossier de généralisation du tri à la source des biodéchets, ne sont pas intégrées dans le futur BP, dans la mesure où ces soutiens financiers ne sont pas certains.

#### 4.3. Les dépenses d'investissement

En 2024, les investissements porteront sur les éléments détaillés dans le tableau ci-après. Ces dépenses sont en lien avec les orientations définies dans le plan de mandature 2020-2026 et les actions proposées lors du vote de l'appel de fonds 2024 le 30 novembre 2023.

Ces dépenses seront réalisées sur les fonds propres, pour partie, du SMICTOM à l'identique des investissements faits lors de la mandature 2014 - 2020.

Les travaux prévisionnels sont les suivants :

Désignation travaux / acquisition	Montant estimé en euros HT	Montant estimé en euros TTC
Installations générales, Agencement, Aménagement	14 583.33 €	17 500.00 €
Zone à déchets verts Plancher-Bas	300 000.00 €	360 000.00 €
Zone à déchets verts pour le Territoire de Belfort (dont achat terrain et études)	350 000.00 €	420 000.00 €
Construction de la déchèterie de Masevaux et équipements (dont Amo)	1 330 000.00 €	1 596 000.00 €
Travaux divers de réparation (bas de quai déchèterie Etueffont, renforcement mur ancienne déchèterie suite à casse)	41 108.57 €	49 330.28 €
Autres matériels et outillages	4 166.67 €	5 000.00 €
Matériel de transport (remplacement twingo)	16 666.67 €	20 000.00 €
Matériel bureau et informatique	9 375.00 €	11 250.00 €
Stocks bacs om	11 666.67 €	14 000.00 €
Frais d'études (Anétame, Berest*2, amo marché collecte)	78 450.00 €	94 140.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 156 016.90 €</b>	<b>2 587 220.28 €</b>

Suite à la délibération du 30 novembre 2023 concernant les autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024, il est obligatoire de reprendre les montants votés.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Frais d'études (art 2031 fonct 812) : 30 000 € (120 000 € au budget),
- Installation Générales, Agencement, Aménagement (art 2135 fonct 812) : 17 500€ (70 000€ au budget),
- Autres constructions transfert (art. 2138 fonct 812) : 279 928 € (1 119 715 € au budget),
- Autres matériels et outillage (art. 2158 fonct 812) : 1652 € (6 610 € au budget),
- Matériel de transport (art. 2182 fonct 812) : 4250 € (17 000 € au budget),
- Achats de matériels informatiques (art 2183 fonct 812) : 11 250€ (45 000 € au budget),
- Achats de Bacs OM ou PAV (art. 2188 fonct 812) : 113 733 € (454 934 € au budget).

Total : 458 313 € (soit ¼ du budget 2023 pour l'ensemble de ces articles).

#### 4.4. Les recettes d'investissement en 2024

Elles seront composées essentiellement des éléments suivants :

- Le FCTVA (fond de compensation de la TVA),
- L'amortissement des immobilisations,
- L'excédent 2023 estimé à 1 514 566.78 euros (CA 2024 à faire confirmer par la trésorerie).

L'excédent d'investissement constitue un capital qui va permettre au SMICTOM, en fonction des futures décisions, de procéder à l'acquisition de certains équipements sans avoir recours ou de manière minimale à l'emprunt (exemples : création des 2 zones à déchets verts, création d'une nouvelle déchèterie ...),

- L'affectation d'une partie du résultat 2023 de fonctionnement (prévision de 371890 euros),
- Un emprunt de 400 000 euros.

#### V - Les engagements pluriannuels

Aucun programme n'a été proposé en 2024.

#### VI - Structure et la gestion de la dette

En matière d'endettement, il n'y a plus qu'un seul emprunt en cours :

- travaux d'aménagement de la déchèterie d'Etueffont avec des annuités de 42 621.04 euros arrivant à terme fin 2030.

Emprunt	2020	2021	2022	2023	2024
Déchèterie	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €
TOTAL	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €

Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé par la mandature 2014-2020, l'ensemble des investissements étant réalisé sur fonds propres.

Sur 2024, un emprunt de 400 000 euros est prévu, sur une durée de 10 ans avec des annuités de 49 425.80 euros afin de financer, pour partie, la construction de la déchèterie de Masevaux. Cet emprunt représente 25 % du montant estimé pour le projet de construction de la déchèterie de Masevaux. Les 75 autres % sont financés en totalité sur les fonds propres du SMICTOM à l'identique des constructions des zones à déchets verts.

L'emprunt sera enclenché en dernier afin d'éviter le paiement d'intérêts trop tôt.

## VII - Gestion des ressources humaines

Sur le début de l'année 2023 et jusqu'au 17 mars 2023, des renforcements de personnel ont été réalisés afin de réussir le lancement du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces charges de personnels sont inscrites dans le dossier de candidature à l'appel à projets de l'Ademe Bourgogne Franche-Comté et de la Région Bourgogne Franche-Comté en lien avec la généralisation du tri à la Source des biodéchets.

Afin d'assurer toujours plus de services pour les habitants et suite à une réorganisation des fiches de postes, 3 agents, actuellement en CDD, ont été recrutés.

L'année 2024 connaîtra également des changements avec le départ de 3 agents titulaires qu'il faudra remplacer.

Ainsi, le SMICTOM sera composé d'une équipe de 11 agents.

Parmi ces 1 collaborateurs, certains bénéficient d'un aménagement de leur temps de travail renouvelable annuellement sur demande écrite :

- 1 bénéficie d'un temps de travail à 90 %,
- 1 bénéficie d'un temps de travail à 80 %,
- 1 bénéficie d'un temps de travail à 70 %,
- 1 travaille à hauteur de 15 heures par semaine (15/35)..

Pour 2024, un adjoint technique (polyvalent) stagiaire sera titularisé au 1<sup>er</sup> avril 2024.

Des avancements de grade et des suppressions de postes existants mais non pourvus, sous réserve des avis du Comité syndical et de la Commission de réforme et Comité Médical des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG 90 pourront être réalisés.

L'évolution des effectifs est le suivant :

Personnel	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Titulaire</b>	1 attaché 4 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 2 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 3 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 1 rédacteur (arrivée en nov) 2 adjoints administratifs + 1 (mutation en nov) 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 1 rédacteur 2 adjoints administratifs 1 technicien 2 adjoints techniques	1 attaché jusqu'au 25/02/2024 1 rédacteur jusqu'au 29 février 2024 2 adjoints administratifs + 1 adjoint administratif à compter du 1er mars 2024 1 technicien 2 adjoints techniques (dont un
<b>Stagiaire</b>		1 adjoint administratif 1 adjoint technique sur 3 mois 1 adjoint technique sur 6 semaines		1 adjoint technique	1 adjoint technique	1 adjoint technique (titularisation prévue le 01/04/2024)
<b>Contractuel</b>	1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés)		1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés)	7 CDD biodéchets	6 CDD biodéchets jusqu'au 17 mars 1 CDD - chef de équipes 1 CDD - communication 1 CDD - agent d'accueil 1 CDD - agent d'accueil	1 CDD - chef de équipes 1 CDD - communication 1 CDD - agent d'accueil 1 CDD - DGS 1 CDD - agent polyvalent (remplacement adjoint techniques démissionnaire)
<b>Autre type de contrat</b>	1 apprenti		3 services civiques 1 apprenti	2 services civiques 1 apprenti	1 apprenti (fin 30/05) 1 service civique 8 mois	

## VIII - Conclusion

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 31/01/2024



ID : 090-200075133-20240125-07\_25012024-DE

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du travail effectué ces dernières années. Malgré les aléas financiers s'annonçant, il est indispensable de maintenir un service public de qualité auprès de nos usagers.

Pour les années à venir, il est important de rester vigilant en matière de gestion budgétaire

Les membres du Comité Syndical sont ainsi invités à échanger sur les orientations budgétaires 2024.